

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports  
Arrondissement d'Aix-en-Provence  
0413312219

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : RD 6 - Meyreuil - Cession à titre gratuit d'une parcelle départementale à la commune de Meyreuil.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La commune de Meyreuil a sollicité le Département pour la cession d'une emprise, extraite du domaine public routier au droit de la RD 6, nouvellement cadastrée section AV n° 1243, d'une surface de 4 155 m<sup>2</sup>. L'emprise permettra la réalisation d'un écran phonique pour le projet d'aménagement urbain de l'écoquartier Ballon aux abords du chemin des Bastidons.

Cette parcelle, située en zone AU (zone destinée à recevoir un tissu dense à vocation principale d'habitats, d'équipements publics, commerces) au PLU de Meyreuil, a été évaluée par le service France domaine à 125 000 €

Cette parcelle, acquise dans le cadre des travaux de la mise à 2x2 voies de la RD 6, ne présente plus d'intérêt pour la voirie départementale.

Compte tenu de l'intérêt général lié à la réalisation du projet susvisé, il est proposé que la cession se fasse à titre gratuit, sous réserve d'une clause de retour à meilleure fortune de 50 %.

Le rapport est sans incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL